

Cellules de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires

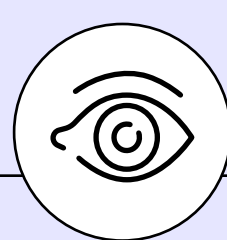
L'Université Paris Nanterre s'engage dans la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires auprès des personnels comme auprès des usagers de l'établissement. À l'université, il existe deux dispositifs coordonnés par la Mission égalité et non-discrimination de l'établissement :

Une cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

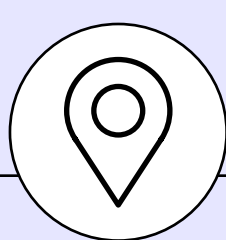


Une cellule de lutte contre les discriminations

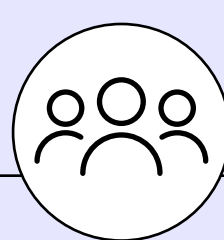
Je peux contacter l'une ou l'autre de ces 2 cellules



que je sois témoin ou victime



que les faits se soient déroulés sur l'un des campus de l'Université Paris Nanterre ou en dehors



que je sois membre de l'Université Paris Nanterre (membre des personnels, étudiante ou étudiant) ou personne extérieure (si la personne mise en cause est membre de l'Université Paris Nanterre ou si les faits se sont déroulés sur l'un des campus de l'Université Paris Nanterre)



Je souhaite signaler



Une violence sexiste ou sexuelle (VSS)



J'envoie un courriel à :

violences.sexistes.sexuelles@liste.parisnanterre.fr

Mon signalement reste confidentiel sauf demande de ma part.

Les personnels de l'université ayant accès à mon courriel sont :

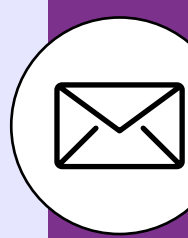
- Nicolas BOURBON, chargé de mission égalité et non-discrimination
- Guérande MERLAND, cheffe de projet égalité et non-discrimination
- Marion THEILER, assistante sociale des personnels

Je peux saisir cette cellule pour :

- ▶ Diffusion non consentie de *nudes*
- ▶ Violences au sein du couple
- ▶ Chantage sexuel
- ▶ Harcèlement sexiste et sexuel
- ▶ Agression sexuelle
- ▶ Viol

liste non exhaustive

Un agissement discriminatoire



J'envoie un courriel à :

violences.haines.discriminations@liste.parisnanterre.fr

Mon signalement reste confidentiel sauf demande de ma part.

Les personnels de l'université ayant accès à mon courriel sont :

- Nicolas BOURBON, chargé de mission égalité et non-discrimination
- Guérande MERLAND, cheffe de projet égalité et non-discrimination

Je peux saisir cette cellule pour :

- ▶ Propos et actes à caractère discriminatoire
- ▶ Violences et harcèlement à caractère discriminatoire
- ▶ Discours de haine
- ▶ Discriminations

liste non exhaustive



Garanties

- ▶ Confidentialité
- ▶ Accueil bienveillant et sans jugement
- ▶ Réactivité
- ▶ Neutralité

Comment est traité mon signalement ?

Cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles



1 – Proposition de recueil de témoignage avec soit

- Un binôme de la cellule (personnels de l'université et membre de la cellule)
- Un ou une professionnelle du Groupe Égaé



2 – Réalisation d'un rapport

- Validation du contenu avec la personne signalante
- Réflexion sur la confidentialité du signalement



3 – Transmission du rapport final à la cellule



4 – Entretien de suivi avec la personne signalante



5 – Réponse administrative de l'établissement

Cellule de lutte contre les discriminations



1 – Proposition de recueil de témoignage avec un binôme de la cellule (personnels de la Mission égalité et non-discrimination)



2 – Réalisation d'un rapport

- Validation du contenu avec la personne signalante
- Réflexion sur la confidentialité du signalement



3 – Transmission du rapport final à la cellule



4 – Entretien de suivi avec la personne signalante

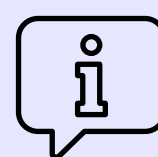


5 – Réponse administrative de l'établissement

Composition des cellules

Les personnels de l'université en charge du traitement des signalements pour la cellule de lutte contre les VSS et la cellule de lutte contre les discriminations sont :

- Le chargé de mission égalité et non-discrimination
- La cheffe de projet égalité et non-discrimination
- L'assistante sociale des personnels
- La vice-présidente en charge des relations humaines et sociales
- La directrice de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI)
- La directrice générale des services adjointe aux ressources humaines
- Le directeur général des services adjoint à la formation et à la vie étudiante
- La médecin-directrice du service de santé étudiante (SSE)
- Le médecin du travail



Important

L'ensemble des membres composant ces deux dispositifs sont formés annuellement auprès d'organismes spécialisés dans la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires au sein de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.